

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-6/01

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : PELABERE Michèle

OBJET : Convention de partenariat entre le Département et le SYMPAV pour l'organisation de l'édition 2010 du « FESTIVAL DEPAYZ'ARTS ».

Suite au succès de la première édition du « Festival Dépayz'arts » qui s'est déroulée du 27 au 31 décembre 2008, réunissant près de 25 000 spectateurs, le Département souhaite réitérer en 2010 cette manifestation culturelle et artistique d'envergure.

La deuxième édition du festival Dépayz'arts se tiendra du 27 au 31 décembre prochains dans 4 sites du département. Le point d'orgue de la manifestation, la "Nuit du 1er jour", investira cette année l'Aérodrome de Melun-Villaroche le 31 décembre, en partenariat avec le SYMPAV, gestionnaire du site. Il est donc nécessaire de formaliser ce partenariat par l'adoption d'une convention.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Département et le SYMPAV pour l'organisation de l'édition 2010 du « FESTIVAL DEPAYZ'ARTS », tel qu'il figure en annexe n° 1 à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet de convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ